



La septuagénaire a été infectée à la jambe par une bactérie marine extrêmement rare, après s'être baignée dans la baie de Saint-Jean-de-Luz.
NICOLAS MOLLO/SO



Physalia physalis, vesse de mer ou galère portugaise n'est pas une méduse mais un siphonophore. LAURENT THEILLET/SO

« On croit régler le problème mais on étouffe la mer à petit feu »

Depuis plus de 15 ans, Sylvie Peres et la Coordination santé-environnement alertent sur la qualité des eaux. La Dr plaide pour le classement du littoral en zone sensible, afin de moderniser les équipements

Figure engagée sur la Côte basque, la docteure Sylvie Peres alerte depuis des années sur la dégradation des eaux. Prolifération d'algues, disparition d'espèces, affections post-baignade, les signes d'un déséquilibre s'accumulent. Elle en a exposé les causes et les enjeux lors d'un entretien accordé à Sud Ouest.

Le combat de la dermatologue s'est développé sur plusieurs fronts. D'un côté, au sein du Collectif d'associations de défense de l'environnement (Cade), qui collabore étroitement avec la Coordination santé environnement du Pays basque, composée en majorité de professionnels de santé. De l'autre, à travers une branche plus visible et pédagogique : Vague toxique, une initiative portée en ligne pour sensibiliser le grand public.

Liga et ostreopsis

Le point de départ de l'association survient en 2008, au moment des problèmes de pollution qui touchaient la plage de l'Uhabia, à Bidart. Avec la loi de 2006 sur le renforcement des normes de qualité des eaux de baignade, le cours d'eau rendait la zone non conforme, menaçant la plage de fermeture pour plusieurs années. « À l'époque, il fallait trouver des solutions. Mais les responsables ont fait les choses à l'envers, à bidouiller pour faire ren-

trer de l'eau dans des cases », assure Sylvie Peres.

Dès 2008, l'association a œuvré aux côtés des pêcheurs pour alerter sur le développement du lig : une algue dont la prolifération pouvait poser un risque sanitaire. Plus récemment, c'est face à l'explosion de l'ostreopsis qu'elle a donné l'alerte. « On avait plein de signalements avant que tout commence. On a vu le pic, et on a suivi plusieurs plages », se souvient la docteure Peres.

Stations d'épuration obsoletes

Abordant le sujet de la dilution de pollution, la dermatologue s'intéresse du rôle joué par Rivage Pro-tech. « C'est une filiale de Suez, ils sont juges et parties dans l'histoire, puisqu'ils gèrent les stations d'épuration et contrôlent l'eau de baignade au bout du tuyau. » Selon elle, cette solution de dilution entraîne une eutrophisation progressive du milieu marin : un excès de nutriments dans l'eau, qui favorise la prolifération d'algues et déséquilibre l'écosystème. « On croit régler le problème, mais on étouffe la mer à petit feu », alerte-t-elle.

En cause également, les stations d'épuration, jugées obsolètes et sous-dimensionnées face à l'afflux estival, contribuant à une pollution du littoral. « Avant, on estimait que



La docteure Sylvie Peres s'est exprimée au nom du CADE, des pêcheurs et de la Coordination santé-environnement du Pays basque. EMILIE DROUINAUD / SO

la population doublait en été. Aujourd'hui, on multiplierait par six ou huit. Et les stations d'épuration, comme à Saint-Jean-de-Luz, restent dimensionnées pour la population locale », souligne la dermatologue.

Pour répondre durablement aux enjeux sanitaires et environnementaux, la docteure Peres milite pour que le littoral basque soit classé en « zone sensible ». Ce statut permettrait de mobiliser des subventions européennes pour moderniser les stations d'épuration. Cette demande peut être formulée tous les quatre ans. Il y a un an, malgré l'alerte lancée par l'association, les autorités n'avaient pas donné suite. La prochaine échéance sera décisive, prévient la dermatologue : « Un euro investi, c'est cinq gagné plus tard. Nous, on prend du retard ».

M. H.

Drapeau rouge aux plages de l'Uhabia, d'Eretxegia, du Pavillon Royal et d'Ibarritz à Bidart, ainsi qu'à la Petite Chambre d'Amour à Anglet, hier. Sur l'ensemble de ces plages, la baignade était interdite.

Des organismes dangereux

Les autorités ont signalé une forte présence de physalies. Ces organismes, souvent confondus avec des méduses, sont dangereux. Même échoués, leurs tentacules peuvent provoquer de vives brû-

lures, des réactions cutanées ou de l'urticaire.

En cas de contact, il ne faut surtout pas frotter la zone avec les mains. Il est conseillé de se rincer à l'eau de mer, d'appliquer de la mousse à raser, puis de retirer les tentacules avec un carton rigide ou une carte bancaire. En cas de malaise, direction le poste de secours ou appeler le 15.

Plus d'informations sur Kalilo et le site de la Communauté d'agglomération Pays basque.

Faits divers

A 62 jours de la fin de sa peine, il craque et enlève son bracelet électronique et se fait rattraper

Pau. « Le découragement est beaucoup plus douloureux que la patience », écrit le poète persan Hafez. Un Béarnais âgé d'une quarantaine d'années pourra méditer sur ces paroles qu'il aurait probablement voulu connaître un peu plus tôt. Condamné pour des faits de vol à un an de prison par le tribunal de Pau, peine à effectuer sous bracelet électronique, l'homme n'a pas tenu. Alors qu'il lui restait 62 jours à effectuer, le quadragénaire, sans domicile, a craqué et s'est défit de son appareil, qui a aussitôt émis une alerte en direction de la justice. Dès lors, les services du tribunal ont tenté de joindre celui qui venait de se rendre coupable d'un délit d'évasion, punissable de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. En vain, le fuyard n'a pas reparu. Jusqu'à un contrôle routier récemment, courant juillet, où le passif délictuel de l'homme a vite été retrouvé. Lors d'une comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC), il a accepté la

peine de trois mois d'emprisonnement, auxquels il faudra ajouter les 62 jours desquels il s'était soustrait. Mauvaise opération comparable.

Le chauffard attend son jugement depuis la prison

Pau. Un homme d'une quarantaine d'années a été interpellé après avoir percuté un véhicule, le 23 juillet à Pau au niveau du boulevard Alsace-Lorraine. Les deux véhicules se trouvaient de part et d'autre d'un croisement, au niveau d'un feu de circulation, lorsque le quarantenaire est venu s'encastrer dans le véhicule qui se trouvait en face. La conductrice a été blessée dans l'accident. Devant les enquêteurs, l'homme n'a pas fait de mystère et a reconnu qu'il avait bu de l'alcool. Il ne possédait pas de permis de conduire et circulait sans assurance. Il est défavorablement connu de la justice, pour des faits de vols, violences ou impliquant des produits stupéfiants. Présenté devant un juge palois, le chauffard a été placé en détention provisoire en l'attente de son jugement, qui aura lieu le 4 août.